

UrbanVitaliz accompagne gratuitement les collectivités dans leurs projets de réhabilitation de friches



Friche :

Tout bien bâti ou non bâti, inutilisé et dont l'état ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables.

- définition du code de l'urbanisme

Types de projets

- logements
- équipement public
- tiers-lieux
- renaturation
- commerces, etc.

Types de friches

- garage abandonné
- patrimoine
- logement
- zones commerciales
- usines, etc.

Les problématiques rencontrées par les collectivités

- Coût financier important
- Site peu stratégique
- Projet chronophage
- Maîtrise foncière
- Est-ce le bon moment ?
- Manque d'appui politique
- Pollution du site
- Attachement au patrimoine



Comment UrbanVitaliz peut vous aider ?

En vous orientant vers les acteurs pertinents, les financements, les méthodes et outils pour vous débloquer en fonction de votre situation.



2 expertes
&
550 conseillers locaux



DDT(M), DREAL, EPF, Cerema, ANCT, régions, départements, CAUE...



en visio

ou par
téléphone



15 à 20 projets conseillés par mois



Entre 8000€ et 12000€ économisés par projet conseillé pour une AMO de premier niveau

estimation de coût pour une prestation comparable par un bureau d'étude



Les bénéfices de la requalification des friches

Lutter contre l'artificialisation

- Site déjà artificialisé et bien localisé
- Prévenir et réduire les risques sanitaires et environnementaux de sols pollués
- Restaurer des fonctions écologiques
- Sauvegarder des espaces naturels ou forestiers

Redynamiser son territoire

- Améliorer l'attractivité
- Accueillir des nouvelles activités
- Mettre en valeur le patrimoine
- Créer des espaces d'innovations et de sociabilité
- (Re)créer des centralités
- Améliorer la qualité de vie des habitants



 urbanvitaliz.fr

Contact : friches@beta.gouv.fr